

Éditorial

Beau et chaud



«Beau et chaud», telle est la météo que nous avons l’habitude de nous souhaiter mutuellement pour les vacances, une fête ou une cérémonie. Le «beau temps», dans notre éducation, notre culture et nos traditions, c’est lorsqu’il ne pleut pas et, si possible, que le soleil brille.

L’été que nous vivons, mais aussi ceux de ces dernières années, modifie notre perception et nos attitudes. Comme dans les pays tropicaux ou les contrées désertiques, nous nous mettons à rechercher les oasis de fraîcheur et commençons à apprendre comment éviter la fournaise. Toutes les personnes ne sont pas égales face à la chaleur excessive, d’où le plan canicule des communes neuchâteloises. À Val-de-Ruz, le dispositif d’appel téléphonique permet le suivi de 53 bénéficiaires de plus de 70 ans l’ayant accepté.

L’évolution attendue pour les prochaines années pose déjà le débat de l’accès à des lieux tempérés pour protéger la population contre les trop fortes chaleurs. Les solutions ne sont pas simples et demanderont la mise en commun de nombreuses bonnes volontés.

L’avenir de notre milieu naturel et de notre agriculture nous interpelle encore plus. Les forêts souffrent douloureusement d’une sécheresse que de nombreux arbres ne peuvent pas supporter sans mal. Les estivages et les herbages ne parviennent plus à nourrir la quantité habituelle de bétail. Et la plupart des cultures subissent une baisse de rendement, qu’il s’agisse de quantité, de qualité nourricière ou des deux à la fois.

Nous ne pourrons pas refroidir les champs et les forêts. Nous ne pourrons pas non plus compenser le manque d’eau par un arrosage à grande échelle. Il faudra adapter la production agricole et modifier notre manière de consommer la nourriture. L’évolution pourrait être rapide et pour ne laisser personne au bord du chemin, une solidarité sans faille sera nécessaire.

En ce mois d’août 2026, il est encore temps de méditer la devise qui orne la coupole intérieure du Palais fédéral: «Un pour tous, tous pour un».

Roby Tschopp, conseiller communal

Exercice de sauvetage

La sécurité des bassins a réussi le test en conditions réelles.

La piscine d’Engollon a été le théâtre d’une simulation d’urgence d’envergure. Organisé en pleine ouverture publique, cet exercice «surprise» avait pour but de vérifier la réactivité des équipes face à un accident critique et de valider les protocoles de secours en vigueur. Cette opération a été menée en étroite collaboration entre le personnel de la piscine et les professionnels de la santé.

Le scénario mis en place simulait une situation de détresse absolue: une nageuse victime d’un malaise cardiaque au milieu du grand bassin, coulant à deux mètres de profondeur.

Dès le déclenchement de l’alerte, les sauveteurs en poste ont immédiatement entamé la procédure d’urgence: extraction rapide de la victime hors de l’eau, annonce radio instantanée et déploiement du matériel de réanimation.



L’exercice a ensuite pris une dimension interservices avec l’arrivée sur site d’un équipage de Ambulances des Vallées Neuchâteloises (AVN), qui a pris le relais.

La particularité de cet entraînement résidait également dans la gestion globale du site. Pendant les gestes de premiers secours et la préparation de l’arrivée des intervenants extérieurs, une équipe de remplacement prépositionnée a pris le relais.

Cette transition stratégique a permis d’assurer deux missions cruciales en parallèle:

- la continuité de la sécurité: reprise immédiate de la surveillance active des bassins pour le public présent;
- la gestion logistique des secours: accueil, libération des accès techniques de l’établissement et guidage précis de l’équipage d’AVN jusqu’au bord du bassin.

Une annonce a également été diffusée afin de rassurer les personnes présentes et d’éviter tout mouvement de panique.

Grâce à une communication fluide et un excellent partenariat entre les sauveteurs de la piscine d’Engollon et les ambulanciers d’AVN, cette opération a confirmé la solide préparation de l’ensemble des acteurs, garantissant ainsi un niveau de sécurité optimal pour tous les usagers.

Campus Tour

La jeunesse du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) bouge pour cette nouvelle édition du Campus Tour le **lundi 17 septembre 2026**. Deux particularités à mentionner: la possibilité des élèves du Cycle 3 et de 8^e d’utiliser les vélos offerts par ProCSVR; un léger changement de parcours dû aux travaux au niveau du pont de La Rincieure.

Des bénévoles sont toujours les bienvenus afin de soutenir cet événement important pour la jeunesse de la commune. Inscription possible via ce QR code ou en allant directement sur le site internet du CSVR.



Désaffectation

Le Conseil communal informe la population que deux quartiers d’inhumation du cimetière de Dombresson, années 1964 à 1982 (jalons 59 à 265), situés à l’est du temple, sont désaffectés dès le mois de septembre 2027. Les ossements des personnes inhumées ainsi que les urnes resteront définitivement en terre.

Les familles souhaitant reprendre les monuments et autres ornements peuvent le demander par écrit au service du contrôle des habitants – état civil, rue de l’Épervier 6, 2053 Cernier, **jusqu’au 13 août 2027**.

Passé ce délai, il sera procédé à l’évacuation des monuments et à la réfection de la zone concernée.

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.



L’horloge du clocher

Une nouvelle commande équipe l’horloge du clocher de l’Hôtel-de-Ville de Cernier.

L’horloge de ce bâtiment fonctionne à nouveau. Cette remise en service fait suite au remplacement de son système de commande, devenu vétuste, afin de garantir une indication précise de l’heure.

L’histoire de cette installation remonte à 1849. Le clocher était équipé d’une unique cloche actionnée manuellement. En 1957, le système a été modernisé avec l’installation d’une horloge mécanique à contrepoids, dont le fonctionnement était assisté électriquement.

Au fil des années, malgré un entretien régulier, le mécanisme a subi une usure importante. Au printemps 2026, une défaillance mécanique a finalement provoqué l’arrêt complet de l’installation.

Afin d’assurer un fonctionnement fiable, la commande mécanique a été remplacée par un système automatisé, similaire à ceux équipant les autres clochers de la commune. Cette solution permet un pilotage précis des aiguilles tout en simplifiant l’entretien de l’installation.

Le mécanisme historique est toujours présent et demeure en place dans le clocher, même s’il n’assure désormais plus le fonctionnement de l’horloge.

Cette intervention permet ainsi d’allier la fiabilité des technologies actuelles à la préservation du patrimoine.



À louer

La Commune dispose de plusieurs locaux commerciaux, appartements, places de parc à louer. Les différents biens disponibles sont à consulter sur le site internet communal, rubrique «Vie quotidienne/logements». Pour toute question ou visite, le service des bâtiments et énergie renseigne à l’adresse batiments.vdr@ne.ch ou au 032 886 56 28.

Équilibre en marche

L’événement «Équilibre en marche», destiné aux seniors, propose de découvrir gratuitement, grâce aux conseils de spécialistes, comment rester au top de sa forme et ainsi réduire le risque de chutes. Il se tiendra le **samedi 5 septembre 2026** à Cernier.

Au programme: des activités découverte avec des spécialistes (ostéogym, danse, circuit training, gym’équilibre ou encore EverFit), des tests de condition physique et des conseils pratiques dispensés par des physiothérapeutes mais aussi des stands d’information tenus par des professionnels, sans oublier des rafraîchissements offerts.

L’événement est gratuit et en libre accès. Il se tiendra au collège de La Fontenelle à Cernier, de 13h00 à 17h30. L’inscription à certaines activités est par contre recommandée en appelant le 032 886 83 00, du lundi au vendredi, entre 09h00 et 11h30.

La manifestation est organisée par le service cantonal de la santé publique, en partenariat avec Pro Senectute, la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme et AROSS. La Commune est heureuse d’apporter son soutien à cette manifestation.

Découvrir le programme sur le site equilibre-en-marche.ch, rubrique Manifestations.



Votation fédérale

Le **dimanche 27 septembre 2026** se déroule une votation fédérale portant sur les deux objets suivants:

- l’initiative populaire «Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)»;
- l’initiative populaire «Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la protection indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l’alimentation)».

Les possibilités offertes au citoyen pour l’exercice du droit de vote sont:

- jusqu’à jeudi 24 septembre, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu’à dimanche 27 septembre, à 10h00, en déposant l’enveloppe à Cernier, rue de l’Épervier 6, dans l’urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 27 septembre, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l’Épervier 6. Attention, l’électeur dépose personnellement son matériel de vote dans l’urne du local de vote;
- dimanche 27 septembre, jusqu’à 11h00, au domicile sur demande préalable, pour les personnes malades ou handicapées.

Le contrôle des habitants renseigne à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.

Question tourisme

Branche économique en expansion dans le canton, le tourisme vit un nouvel élan à Val-de-Ruz. L’enjeu est de susciter les séjours en provenance de l’extérieur en harmonie avec les activités locales.

Saisons à repenser

Se rafraîchir au bord du lac ou sur les crêtes?

Avec des étés de plus en plus chauds année après année, Val-de-Ruz, avec ses forêts, ses crêtes et ses métairies, gagne en attractivité sur le plan touristique. Même plus besoin de prévoir une petite laine pour terminer la soirée sur une terrasse au milieu d’un alpage! Et si la fondue reste incontournable, la grande salade mêlée agrémentée de fromage frais trouve son public.

Les bilans de fin d’année nous diront de quelle manière la nouvelle réalité climatique se répercute dans la fréquentation des établissements hôteliers et parahôteliers ainsi que dans les chiffres de la restauration.

D’autre part, la saison hivernale n’est plus synonyme d’enneigement abondant. Au prix d’efforts considérables et d’une compétence technique admirable des responsables, la pratique du ski de fond a pu être garantie ces dernières années, en particulier à La Vue-des-Alpes. Pour le ski de piste, la raréfaction de la neige est plus difficile à compenser et l’exploitation des remontées mécaniques risque de devenir, très probablement, de moins en moins régulière. Néanmoins les exploitants développent des efforts tout aussi importants pour garantir une offre satisfaisante.

Les discussions autour de la modification des saisons et les enjeux touristiques qui en découlent ne sont pas nouvelles. Il y a une année environ, la société des téléskis Bugnens-Savagnières, Parc Chasseral ainsi que les deux communes de Saint-Imier et Val-de-Ruz ont officialisé leur réflexion collective en créant l’association «Avenir Savagnières-Bugnens». Il s’agit de favoriser et coordonner autant que possible les nouvelles initiatives privées, d’inciter à leur cohérence et d’anticiper les tendances à venir.

Si les idées sont nombreuses, allant du caravanning à la pratique du vélo, il reste à voir lesquelles pourront se concrétiser.